

PROPOSITION DE DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CHASSE CAMPAGNE 2021/2022

- ❖ **OUVERTURE GENERALE** : Dimanche 12 Septembre 2021
- ❖ **FERMETURE GENERALE** : Dimanche 16 Janvier 2022

ESPECES

GIBIER DE PLAINE		
	DATE OUVERTURE	DATE FERMETURE
LIEVRE	12 Septembre 2021	16 Janvier 2022
	<i>Sauf dates spécifiques prévues par les Pays Cynégétiques</i>	
FAISAN, PERDRIX, LAPIN	12 Septembre 2021	16 Janvier 2022
SANGLIER	12 Septembre 2021	31 mars 2022
	<i>Possibilité de pratiquer le tir d'été du sanglier à partir du 1^{er} juin et de mettre en œuvre l'ouverture anticipée au 15 Août et/ou fermeture anticipée sur décision éventuelle du pays ou de la cellule de crise.</i>	
CHEVREUIL	12 Septembre 2021	16 Janvier 2022
	<i>Possibilité de pratiquer le tir d'été du chevreuil à partir du 1^{er} juillet</i>	
CERF	12 Septembre 2021	28 Février 2022
	<i>Possibilité de mettre en œuvre l'ouverture anticipée au 1^{er} septembre et la fermeture anticipée sur décision éventuelle du pays.</i>	

ESPECES

GIBIER DE MONTAGNE		
	DATE OUVERTURE	DATE FERMETURE
GELINOTTE	19 Septembre 2021	11 Novembre 2021
PETIT TETRAS MÂLE	19 Septembre 2021	11 Novembre 2021
LAGOPEDE	19 Septembre 2021	11 Novembre 2021
BLANCHOT	19 Septembre 2021	11 Novembre 2021
MARMOTTE	12 Septembre 2021	11 Novembre 2021
<i>Il est rappelé que la bartavelle et le lagopède, conformément au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, sont soumis à un PMA (prélèvement maximum autorisé), soit un quota maximum de prélèvement par ACCA qui est fonction de la réussite de la reproduction.</i>		
CHAMOIS		
Plan de prélèvement simple	12 Septembre 2021	11 Novembre 2021
Plan de prélèvement élaboré	12 Septembre 2021	16 Janvier 2022
MOUFLON	12 Septembre 2021	16 Janvier 2022



GIBIERS D'EAU et OISEAUX de PASSAGE

Les dates sont de la compétence ministérielle. Elles correspondent aux arrêtés ministériels en vigueur et pris en conséquence. Elles figureront dans l'arrêté préfectoral, dans le dépliant de chaque chasseur et sur le site internet de la Fédération.

JOURS FERIES

Comme chaque année, la chasse sera ouverte les jours fériés.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour rappel, la chasse n'est ouverte que le jour. Légalement, le jour est défini comme commençant une heure avant le lever du soleil et se terminant une heure après son coucher au chef-lieu du département.

Pour le gibier d'eau, la chasse ouvre deux heures avant le lever du soleil et ferme deux heures après son coucher.

Prenez connaissance des horaires de lever et coucher de soleil pour la Haute-Savoie en découvrant l'application [Lever Coucher du Soleil](#), sur notre site internet.

www.chasseurs74.fr



COORDONNEES

- ❖ Le numéro de téléphone : **04 50 46 89 21**
- ❖ Le site internet de la Fédération : www.chasseurs74.fr